



C/38/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 5 octobre 2004

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente huitième session ordinaire
Genève, 21 octobre 2004

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MENÉES PENDANT
LES NEUF PREMIERS MOIS DE 2004

Document établi par le Bureau de l'Union

I. COMPOSITION DE L'UNION

Membres et futurs membres

1. Le 30 juin 2004, Singapour a déposé son instrument d'adhésion à la Convention (Acte de 1991), qui est entrée en vigueur à l'égard de Singapour le 30 juillet 2004.
2. Le 24 septembre 2004, la Jordanie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention (Acte de 1991), qui est entrée en vigueur à l'égard de la Jordanie le 24 octobre 2004.
3. Au 30 septembre 2004, l'Union comptait 56 États membres : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine et Uruguay.

4. Aux termes de l'article 34.3) de l'Acte de 1991, "tout État qui n'est pas membre de l'Union ou toute organisation intergouvernementale demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions de la présente convention".

5. Par lettre datée du 16 février 2004, l'Albanie a déposé une demande qui a été reçue au cours de la période à l'examen. Elle a demandé qu'il soit procédé à l'examen de sa loi par note datée du 15 octobre 2003.

6. À sa vingt et unième session extraordinaire tenue le 2 avril 2004, le Conseil a examiné la loi de la République d'Arménie sur la protection des obtentions et la loi de la République d'Albanie sur le droit d'obtenteur au regard de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

7. En ce qui concerne l'Arménie, le Conseil a décidé

"a) d'aviser le Gouvernement arménien que la loi incorpore en substance, dans ses dispositions principales, l'Acte de 1991 et qu'il peut déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1991;

"b) d'inviter en outre le Gouvernement arménien à modifier et compléter les textes de sa législation, comme cela est recommandé dans le document C(Extr.)/21/2, de façon à éviter le recours au principe général énoncé dans l'article 2 de la loi."

8. En ce qui concerne l'Albanie, le Conseil a décidé

"a) d'aviser le Gouvernement albanais que la loi incorpore en substance, dans ses dispositions principales, l'Acte de 1991 et qu'il peut déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1991;

"b) d'inviter en outre le Gouvernement albanais à modifier et compléter les textes de sa législation, comme cela est recommandé dans le document C(Extr.)/21/4, de façon à éviter le recours au principe général énoncé à l'article 122 de la Constitution."

Situation par rapport aux différents actes de la Convention

9. L'Autriche a adhéré à l'Acte de 1991 le 1^{er} juin 2004, ce qui, avec l'adhésion de Singapour et de la Jordanie, a porté à vingt-neuf le nombre de Parties contractantes liées par l'Acte de 1991.

10. Au 30 septembre 2004, deux États étaient liés par l'Acte de 1961 modifié par l'Acte de 1972 et vingt-cinq États membres étaient liés par l'Acte de 1978.

11. Aux termes de l'article 30.2) de l'Acte de 1991, chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de l'Acte de 1991 au moment du dépôt de son instrument d'adhésion.

12. Un certain nombre de membres qui ne sont pas liés par l'Acte de 1991 ont toutefois des législations conformes en tout point à l'Acte de 1991. Les autres membres ont pour la plupart élaboré des projets de loi conformes à cet acte et plus de dix États non membres (ainsi que la Communauté européenne) sont en situation d'y adhérer à tout moment. L'Organisation

africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et ses États membres seront en situation d'adhérer à l'Acte de 1991 lorsque l'annexe X de l'Accord de Bangui révisé, entré en vigueur le 28 février 2002, prendra complètement effet.

13. Le tableau figurant en annexe résume la situation des membres de l'Union à l'égard des différents actes de la Convention au 30 septembre 2004.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

14. Le Conseil a tenu sa vingt et unième session extraordinaire le 2 avril 2004, sous la présidence de Mlle Enriqueta Molina Macías (Mexique). Il a examiné la loi sur la protection des obtentions de l'Arménie et la loi sur le droit d'obtenteur de l'Albanie. Il a fait siennes les recommandations sur l'accès aux documents mis sur le site Web de l'UPOV. Il a élu à l'unanimité M. Krieno Fikkert (Pays-Bas) vice-président du Comité administratif et juridique pour la durée du mandat restant à courir, du 2 avril 2004 au 21 octobre 2004, après la trente-huitième session ordinaire du Conseil. Il a aussi élu à l'unanimité M. Luis Salaiques (Espagne) président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles pour la durée du mandat restant à courir, du 2 avril 2004 à octobre 2005, après la trente-neuvième session ordinaire du Conseil.

Comité consultatif

15. Le Comité consultatif a tenu sa soixante-septième session le 2 avril 2004, sous la présidence de Mlle Enriqueta Molina Macías (Mexique). Il a procédé à l'examen préliminaire de la conformité de la loi de la République d'Arménie sur la protection des obtentions et de la loi de la République d'Albanie sur le droit d'obtenteur avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Il a examiné des points de procédure à la suite de la communication du Gouvernement indien relative à la loi indienne sur la protection des variétés végétales et les droits des agriculteurs. Il a pris note d'un rapport verbal sur une réunion du groupe consultatif chargé d'examiner les questions financières à long terme de l'Union, tenue le 31 mars 2004. Le Comité consultatif a approuvé les principes régissant l'accès aux documents et l'emplacement des documents sur le site Web de l'UPOV. Il a pris note du rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Il est convenu que, en ce qui concerne certaines questions, le Bureau de l'Union devra collaborer avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et son Groupe de travail à composition non limitée sur la base de l'annexe III du document C/37/21 intitulé "Accès aux ressources génétiques et partage des avantages".

Comité administratif et juridique, Comité technique, Groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

16. S'agissant des travaux du Comité administratif et juridique (CAJ) et du Comité technique (TC), qui ont tenu respectivement leurs quarante-neuvième session le 1^{er} avril et quarantième session du 29 au 31 mars 2004, le lecteur est renvoyé aux documents C/38/9 et C/38/10. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa trente-huitième session à Séoul (République de Corée) du 7 au 11 juin 2004. La

vingt-deuxième session du Groupe de travail technique sur l'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a eu lieu à Tsukuba (Japon) du 14 au 17 juin 2004. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa trente-troisième session à Poznań (Pologne) du 28 juin au 2 juillet 2004. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa trente-septième session à Hanovre (Allemagne) du 12 au 16 juillet 2004. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa trente-cinquième session à Marquardt (Potsdam, Allemagne) du 19 au 23 juillet 2004.

III. COURS, SEMINAIRES, ATELIERS, MISSIONS, CONTACTS IMPORTANTS

17. Le 12 janvier 2004, le Bureau a examiné, lors d'un entretien téléphonique avec M. Justin J. Rakotoarisaona, secrétaire général de l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA), les aspects organisationnels et financiers d'un séminaire de l'UPOV, qui devait se tenir dans le cadre de la conférence annuelle 2004 de l'AFSTA à Hammamet (Tunisie) le 23 mars 2004.

18. Le 13 janvier, le Bureau a défini d'un commun accord avec M. François Burgaud du Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS), à Paris, le financement de la troisième phase du programme de renforcement des capacités pour la protection des obtentions végétales dans le cadre de l'Accord de Bangui révisé, qui est mis en œuvre conjointement par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'UPOV et le Gouvernement français. En outre, les aspects organisationnels et financiers de la tenue du séminaire UPOV à Hammamet ont été approuvés par M. Burgaud.

19. Le 30 janvier, le Bureau s'est entretenu par téléphone avec M. Anthioumane N'Diaye, directeur général de l'OAPI, sise à Yaoundé, de la représentation de l'OAPI au séminaire de l'UPOV qui devait se tenir à Hammamet (voir le paragraphe 17 ci-dessus) et d'un projet d'assistance technique et financière aux fins de la mise en œuvre du système OAPI de protection des obtentions végétales.

20. Du 9 au 16 février, le Bureau a participé à la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-7), qui s'est tenue à Kuala Lumpur. Il a fait des déclarations sur l'accès et le partage des avantages au cours d'une session plénière tenue le 10 février et de la séance du 11 février du Groupe de travail II. En marge de la cérémonie d'ouverture, le Bureau s'est entretenu avec M. Hamdallah Zedan, secrétaire exécutif de la CDB, et avec M. Klaus Töpfer, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

21. Le 11 février, au centre du commerce international Putra de Kuala Lumpur, le Bureau a tenu une réunion d'information sur la protection des obtentions végétales à laquelle environ 70 délégués de la septième réunion de la Conférence des Parties à la CDB ont participé.

22. Le 12 février, le Bureau a envoyé des informations au Costa Rica sur les dispositions de l'article 15.2) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

23. Le 12 février a eu lieu un séminaire national sur la protection des nouvelles obtentions végétales dans le cadre de la Convention UPOV, organisé par l'UPOV en coopération avec le Ministère de l'agriculture de la Malaisie et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon. Environ 80 experts du Ministère de

l'agriculture, de l'Institut malaisien de recherche-développement agricole, d'universités et du secteur de la sélection végétale ont participé. Le Ministère de l'agriculture a présenté de manière succincte le projet (non publié) de loi sur la protection des nouvelles obtentions végétales. Les possibilités de coopération technique en vue de la mise en œuvre de la protection des obtentions végétales en Malaisie ont été étudiées.

24. Le 13 février, le Bureau s'est rendu au siège du Réseau international sur les fruits tropicaux (TFNet), situé à Serdang (Malaisie). TFNet est un réseau mondial indépendant et autofinancé, créé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et qui compte des États et des institutions parmi ses membres. Le Bureau s'est entretenu avec M. Khairuddin Md. Tahir, directeur général, et avec des cadres de TFNet. Il est convenu que des experts du TFNet participeront à l'élaboration des principes directeurs d'examen de l'UPOV pour les espèces fruitières tropicales dans le cadre des travaux du TWF.

25. Du 16 au 20 février a eu lieu à Hanoi la cinquième réunion technique régionale asiatique sur la protection des variétés végétales, organisée par le Bureau en coopération avec le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon. Dix-neuf experts de 14 pays invités et une trentaine d'experts du pays hôte y ont participé. L'Institut international de recherche sur le riz (IRRI) et le TFNet étaient aussi représentés. Huit experts de pays membres de l'UPOV (Allemagne, Japon, Pays-Bas et République de Corée) ont participé en qualité de conférenciers. L'objectif de cette réunion était d'aider à la mise en œuvre d'un examen efficace des obtentions végétales aux niveaux national et régional, de promouvoir la coopération régionale aux fins de l'examen DHS et de contribuer à la révision ou à l'élaboration de principes directeurs d'examen.

26. Le 17 février, le Bureau a examiné, à Hanoi, avec M. Do Hun Thien, directeur général adjoint du Département de l'agriculture, et avec son personnel les dispositions qui, dans le projet de loi vietnamienne sur les semences, avaient trait à la protection des obtentions végétales. L'objectif était de fournir des informations en vue d'une harmonisation du système de protection des obtentions végétales du Viet Nam avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

27. Les 23 et 24 février a eu lieu à Bangkok un atelier de formation sur la protection des obtentions végétales, organisé par le Bureau en coopération avec l'IRRI et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon. Une quarantaine de personnes en provenance de pays faisant partie du Réseau international pour l'évaluation génétique du riz (INGER), lequel est géré par l'IRRI, et des experts de l'IRRI étaient présents. Deux représentants de pays membres de l'UPOV (Japon et République de Corée) ont présenté des exposés. En conclusion, un vif intérêt a été exprimé pour la coopération avec l'UPOV aux fins de l'établissement de listes régionales de variétés données à titre d'exemples pour les principes directeurs d'examen de l'UPOV pour le riz et d'un éventuel examen des descripteurs de riz de l'IRRI.

28. Le 11 mars, le Bureau a participé à la réunion du groupe de travail des Caraïbes chargé de la définition des priorités dans le cadre du projet de coopération pour le développement, organisée par l'OMPI en vue de la mise en œuvre de l'accord de coopération conclu entre

l'OMPI et les gouvernements des pays des Caraïbes. Au cours de cette réunion, le groupe de travail a été informé qu'une activité dans cette région a été inscrite au programme de travail de l'UPOV pour 2004.

29. Le 19 mars, le Bureau a participé à une session du comité chargé de la protection des obtentions végétales de l'Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (GRUR), qui a eu lieu au siège de l'Office européen des brevets à Munich (Allemagne).

30. Le 23 mars s'est tenu à Hammamet un séminaire régional sur la protection des obtentions végétales dans le cadre de la Convention UPOV, organisé par le Bureau en coopération avec l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA), le Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS) et le Ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques de la Tunisie. Cent cinquante participants environ y ont assisté, la plupart d'entre eux ayant été délégués au congrès annuel de 2004 de l'AFSTA.

31. Le 24 mars, le Bureau a participé au congrès annuel de 2004 de l'AFSTA, qui s'est tenu à Hammamet.

32. Le 8 avril, le Bureau s'est entretenu avec des représentants de l'Académie mondiale de l'OMPI de la création et du fonctionnement d'un programme d'enseignement à distance sur la protection des obtentions végétales.

33. Le 23 avril, le Bureau a reçu la visite de Mme Jiang Zehui, chef de file de l'Administration publique des forêts de la Chine et présidente de l'Académie chinoise des forêts, et du groupe qui l'accompagnait. Les échanges de vues ont porté sur la situation de la protection des obtentions végétales et les activités impliquant la Chine et le Bureau de l'Union en 2004 et en 2005.

34. Le 28 avril, le Bureau a reçu la visite de M. Nelson Velasco, président de l'Institut équatorien de la propriété intellectuelle (*Instituto Ecuatoriano de la Propiedad Intelectual*). Des questions portant sur la coopération régionale dans le domaine de la protection des obtentions végétales entre pays de la communauté andine ont été examinées.

35. Le 29 avril, Mme Maureen Crane-Scott, directrice de l'Office des sociétés et de la propriété intellectuelle de la Barbade, s'est rendu au Bureau. Les possibilités d'organisation d'un atelier sur la protection des obtentions végétales, qui se tiendrait à la Barbade ultérieurement en 2004, ont été étudiées.

36. Le 5 mai, le Bureau a présenté un exposé lors d'un atelier sur l'obtention d'avantages dans le secteur de la sélection végétale, qui était organisé par la Société britannique des obtenteurs et avait lieu à Norwich (Royaume-Uni).

37. Le 5 mai, le Bureau a reçu la visite de Mme Régine Gazaro (OAPI). Les points de détail d'un programme sur le renforcement des capacités ont été examinés, programme qui nécessite la formation d'experts de l'OAPI en France sur les questions d'examen de la distinction, d'homogénéité et de stabilité des obtentions végétales. Les échanges de vues avec Mme Gazaro se sont poursuivis le 12 mai.

38. Le 5 mai, le Bureau a présenté un exposé sur le droit d'obtenteur et les petites et moyennes entreprises (PME) lors du programme spécial de l'OMPI et de la WASME sur les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle, organisé à l'intention des chefs d'entreprises, des économistes, des banquiers, des avocats et des comptables, qui était organisé par l'OMPI et l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME) et qui s'est tenu à Genève.

39. Les 13 et 14 mai, le Bureau a eu une réunion à l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), à Rome. Il s'est dégagé un large consensus sur l'utilisation des ressources phytogénétiques, et des domaines de coopération ont été définis.

40. Le 18 mai, le Bureau a eu, à Angers (France), une réunion avec l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), à laquelle un expert de l'OMPI a aussi participé. Les échanges de vues ont porté sur des questions techniques découlant de la coordination d'une base de données sur les variétés végétales publiée sur le Web et de la base de données centralisée sur les dénominations variétales de l'OCVV.

41. Du 23 au 26 mai, le Bureau a participé au Congrès mondial sur les semences de 2004 organisé par la Fédération internationale des semences (ISF), qui s'est tenu à Berlin. Lors d'une session du comité des obtenteurs de l'ISF, le Bureau a fait rapport sur les derniers faits nouveaux intervenus dans le domaine de la protection des obtentions végétales. Avec quelque 1400 participants, le congrès de 2004 a été une fois encore l'événement le plus important de l'industrie mondiale des semences. Il a été souligné à plusieurs reprises qu'une protection des obtentions végétales efficace est d'une importance capitale aux fins d'activités de création variétale de longue durée.

42. Les 27 et 28 mai, le Bureau a participé à un séminaire international sur la protection de la propriété intellectuelle et l'accès aux ressources phytogénétiques, qui était organisé par l'ISF et avait lieu à Berlin. Environ 200 participants y ont assisté. Le séminaire a permis de souligner l'importance de la Convention UPOV, qui permet de protéger efficacement les nouvelles variétés tout en assurant un libre accès aux ressources phytogénétiques, sous la forme de variétés protégées, à des fins de création variétale.

43. Le 4 juin, un fonctionnaire de l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle a consulté le Bureau sur certaines dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Cette consultation, qui portait sur les modifications à apporter à la législation suisse sur la protection des obtentions végétales en vue de son harmonisation avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, s'est poursuivie le 7 juin.

44. Le 4 juin, M. Vladimir Derbenskiy, ancien consultant auprès du Bureau, s'est mis en rapport avec le Bureau, pour le compte de la Commission d'État de la Fédération de Russie pour la sélection, l'examen et la protection des obtentions végétales, afin que soit examinée la question des activités communes dans la Communauté des États indépendants (pays de la CEI).

45. Le 4 juin, le Bureau a donné une conférence lors d'un séminaire intermédiaire interrégional sur la propriété industrielle, qui était organisé par l'Académie mondiale de l'OMPI et qui a eu lieu au siège de l'OMPI/UPOV. Une soixantaine de hauts fonctionnaires de pays en développement y ont participé.

46. Le 5 juin a eu lieu à Séoul un atelier technique sur l'examen des nouvelles obtentions végétales dans le cadre de la Convention UPOV, qui était organisé par le Bureau. Environ 80 participants nationaux y ont assisté. Des experts de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni y ont participé en qualité de conférenciers. L'atelier, qui a eu lieu en même temps que la trente-huitième session du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWW) de l'UPOV, a été ouvert et présidé par M. Lee Byung-Muk, directeur de la Division de la protection des obtentions végétales de l'Office national de la gestion des semences (NSMO) de la République de Corée.

47. Le 8 juin, le Bureau a informé des administrateurs de l'OMPI des faits nouveaux récents intervenus dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

48. Du 9 au 11 juin s'est tenu à Beijing un atelier sur la gestion des données, organisé par le Bureau en coopération avec l'Administration publique des forêts, le Ministère de l'agriculture et l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la Chine et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon. Environ 35 experts de la Chine, du Kenya, de la Mongolie, de Singapour et du Viet Nam y ont participé. Des conférenciers de l'Allemagne, du Danemark, du Japon et du Royaume-Uni ont présenté des exposés. L'atelier comprenait une formation pratique en informatique, qui a eu lieu à l'Académie chinoise de l'agriculture.

49. Dans la soirée du 10 juin, le Bureau s'est rendu à une réception à Prangins (Suisse) afin de célébrer le Fonds mondial pour la diversité.

50. Le 11 juin, sur l'invitation du Gouvernement chinois, le Bureau a participé à une cérémonie de célébration du cinquième anniversaire de l'adhésion de la Chine à la Convention UPOV. Au cours de cette cérémonie, qui a eu lieu dans la Grande Salle du Peuple à Beijing, un certain nombre de scientifiques et d'obtenteurs chinois se sont vus remettre un prix pour leurs remarquables résultats.

51. Les 12 et 13 juin a eu lieu à Beijing un atelier sur les avantages de la coopération régionale et l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, organisé par le Bureau en coopération avec l'Administration publique des forêts, le Ministère de l'agriculture et l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la Chine et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon. Quelque 80 participants de la Chine y ont assisté, notamment des fonctionnaires des offices de protection des obtentions végétales (agriculture et forêt), d'autres fonctionnaires du Gouvernement fédéral et des gouvernements locaux, des obtenteurs, des représentants d'entreprises de semences, trois experts du Viet Nam, deux experts de Singapour, trois experts de la République de Corée et un expert de la Mongolie. Des exposés ont été présentés par neuf conférenciers étrangers provenant de la Fédération de Russie, du Japon, des Pays-Bas, de la République de Corée ou appartenant à l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), à la Fédération internationale des semences (ISF) et à la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA). Mme Jiang Zehui, membre exécutif de l'Administration publique des forêts de la Chine, a souhaité la bienvenue aux participants et souligné les récents progrès accomplis dans le domaine de la protection des obtentions végétales. M. Zhang Baowen, ministre adjoint de l'agriculture, a mentionné l'incidence de la protection des obtentions végétales sur le développement agricole. M. Li Yuguang, commissaire adjoint de l'Office d'État de la propriété intellectuelle (SIPO), a souligné que la protection des obtentions végétales représentait un élément essentiel de la politique chinoise

dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle. L'atelier a constitué une étape importante dans la réflexion de la Chine sur son adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

52. Dans la soirée du 13 juin, à Beijing, le personnel du Bureau et les participants à l'atelier sur les avantages de la coopération régionale et l'Acte de 1991 de la Convention UPOV se sont rendus à un dîner donné par Mme Jiang Zehui au siège, récemment inauguré, du Réseau international sur le bambou et le rotin, organisation intergouvernementale créée en 1997.

53. Le 18 juin, le Bureau a participé à une séance d'information sur des questions concernant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), organisée par l'OMPI à l'intention de M. le professeur Suleiman, conseiller du président du Soudan, qui a eu lieu au siège de l'OMPI/UPOV. Des conseils ont été donnés sur la mise en œuvre de la protection des obtentions végétales afin que le Soudan puisse s'acquitter des obligations découlant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

54. Le 21 juin, le Bureau a présenté des exposés dans le cadre d'un cours sur la protection des obtentions végétales au Centre pour les ressources génétiques (CGN), à Wageningen (Pays-Bas).

55. Le 2 juillet, le Bureau a informé la Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan des mesures que celle-ci doit prendre en vue de son adhésion à la Convention UPOV.

56. Le 5 juillet, au siège de l'OMC à Genève, le Bureau a donné une conférence lors d'un colloque OMPI-OMC à l'intention des enseignants de propriété intellectuelle. Vingt professeurs de pays en développement y ont assisté.

57. Du 12 au 14 juillet, le Bureau a participé au XIX^e séminaire panaméricain sur les semences, qui était organisé par la Fédération latino-américaine des semences (FELAS) et a eu lieu à Asunción. Environ 500 participants de l'industrie des semences ou d'institutions gouvernementales et de scientifiques y ont assisté. Le Bureau a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales dans la région en mettant en particulier l'accent sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et a animé une séance sur le rôle de la propriété intellectuelle chez les plantes, les ressources génétiques et la création variétale.

58. Le 13 juillet, en marge du XIX^e séminaire panaméricain sur les semences, le Bureau a pris part à une réunion sur une éventuelle approche commune de la perception des redevances, qui avait été convoquée par un représentant de l'Université d'État de l'Iowa et à laquelle ont participé des fonctionnaires et des représentants de l'industrie des semences de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay.

59. Le 13 juillet, en marge du XIX^e séminaire panaméricain sur les semences, le Bureau a eu un entretien avec Mme Myriam Segovia, vice-ministre du commerce, avec Mme Astrid Weiler Gustafson, directrice générale de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce du Paraguay, ainsi qu'avec M. Roque Leguizamón Messina et Mme Estela Ojeda, tous les deux du Ministère de l'agriculture du Paraguay. Des questions sur la protection des obtentions végétales en rapport avec les inventions biotechnologiques, les ressources phyto-génétiques et les savoirs traditionnels ont été examinées et expliquées.

60. Le 15 juillet, en marge du XIX^e séminaire panaméricain sur les semences, le Bureau a participé à un atelier sur la situation des offices nationaux des semences, auquel des fonctionnaires de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Paraguay et de l'Uruguay ont participé. La portée du privilège de l'agriculteur et l'application des droits d'obtenteur ont été considérées comme des questions essentielles. Le Bureau a expliqué les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV présentant un intérêt à cet égard.

61. Les 19 et 20 juillet, le Bureau a donné une conférence au cours d'un séminaire sur les droits de propriété intellectuelle et les obtentions végétales, qui était organisé par l'Union européenne et l'Uruguay et qui a eu lieu à Montevideo. Une centaine de représentants de l'industrie des semences, d'associations d'agriculteurs, de fonctionnaires, de scientifiques et d'avocats spécialisés dans le droit de la propriété intellectuelle y ont assisté. Le Bureau a présenté trois exposés sur la Convention UPOV en général, le privilège de l'agriculteur et les tendances actuelles dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

62. Le 22 juillet, le Bureau a participé au premier séminaire sur la propriété intellectuelle et les plantes, qui était organisé par le Ministère de l'agriculture en coopération avec l'Association nationale des producteurs de semences et l'Association des fruits frais du Chili et qui a eu lieu à Santiago. Quelque 140 participants de l'industrie des semences, d'associations d'agriculteurs, de fonctionnaires de divers ministères, de scientifiques et d'avocats spécialisés dans le droit de la propriété intellectuelle y ont assisté. Le Bureau a donné une conférence sur le fonctionnement bien organisé de la protection des obtentions végétales, en mentionnant en particulier les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

63. Le 22 juillet, le Bureau a reçu la visite de M. Katsuhiko Saka, premier secrétaire de la Mission permanente du Japon à Genève. Les échanges de vues ont porté sur des questions concernant la protection des obtentions végétales dans la région Asie et Pacifique et l'UPOV en général.

64. Le 23 juillet, le Bureau a reçu la visite de M. Edgar Krieger, récemment nommé secrétaire exécutif de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA). Des possibilités de coopération intensifiée ont été envisagées.

65. Le 9 août, le Bureau s'est entretenu avec M. Hüseyin Ergani, deuxième secrétaire de la Mission permanente de la Turquie à Genève, de la loi turque sur la protection des variétés végétales, qui sera examinée par le Conseil de l'UPOV à sa trente-huitième session en octobre 2004.

66. Le 10 août, le Bureau a rencontré des fonctionnaires de l'OMPI pour débattre de la mise au point d'une brochure d'information sur l'UPOV.

67. Le 11 août, le Bureau s'est penché sur la question de la procédure d'adhésion à la Convention UPOV avec M. Walid Obeidat, premier secrétaire de la Mission permanente de la Jordanie à Genève.

68. Le 20 août, le Bureau a présenté un exposé lors de la trente-cinquième convention annuelle de Fleuroselect, à Lausanne (Suisse).

69. Le 1^{er} septembre, le Bureau a présenté un exposé au congrès annuel de l'Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH), qui a eu lieu à Gand (Belgique).

70. Le 6 septembre, le Bureau a organisé une séance d'information à l'intention d'un groupe de fonctionnaires de la République de Corée effectuant un voyage d'étude auprès de diverses institutions européennes, qui a eu lieu au siège de l'UPOV. Cette réunion s'est poursuivie le 8 septembre, avec la participation de représentants de l'ISF.

71. Le 6 septembre, le Bureau a reçu la visite de Mlle Loreen Walker, directrice exécutive du Bureau de la propriété intellectuelle de la Jamaïque. Les échanges de vues ont porté sur l'utilité de l'adoption d'une loi sur le droit d'obtenteur en Jamaïque et le futur séminaire en 2004.

72. Du 7 au 9 septembre, le Bureau a donné une série de conférences dans le cadre d'un cours de formation de onze semaines sur la protection des droits d'obtenteur, qui était organisé par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) en coopération avec le Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon et l'UPOV et qui a eu lieu à Tokyo. Onze experts de 10 pays en développement y ont participé.

73. Le 10 septembre, le Bureau a fait une réunion d'information à l'intention d'une vingtaine de représentants de l'Association japonaise du commerce et des semences (JASTA) en vue du congrès annuel (*Asian Seed 2004*) de l'Association des semenciers d'Asie et du Pacifique (APSA).

74. Le 10 septembre, le Bureau a donné une conférence lors d'un atelier sur les faits nouveaux récents intervenus dans le domaine de la protection des obtentions végétales et de l'utilisation des ressources génétiques, qui était organisé par la Société de techno-innovation pour l'agriculture, les forêts et les pêches (STAFF) et qui a eu lieu à Tokyo. Environ 120 fonctionnaires et représentants de l'industrie des semences y ont participé.

75. Du 12 au 15 septembre, le Bureau a participé au congrès annuel (*Asian Seed 2004*) de l'APSA, qui a eu lieu à Séoul. Environ 500 délégués étaient présents. Le Bureau a participé à une séance préparatoire sur les droits de propriété intellectuelle, qui a eu lieu le 12 septembre, et à une session du Comité permanent sur les droits de propriété intellectuelle. Le Bureau a fait rapport sur l'évolution récente dans le domaine de la protection des obtentions végétales, en particulier dans la région Asie et Pacifique. Le comité est convenu qu'un atelier sur la protection des obtentions végétales aurait lieu en même temps que le congrès annuel de 2005 de l'APSA, qui se tiendra à Shanghai (Chine). L'UPOV a été invitée à participer à l'organisation de l'atelier. Durant la session sur les rapports techniques, tenue le 14 septembre, le Bureau a présenté un exposé intitulé "Les questions sur la protection des obtentions végétales : nouvelles perspectives". Le Bureau a tenu un stand qui a remporté un vif succès. Pendant tout le congrès, il a été fréquemment question de la nécessité d'une protection efficace des droits d'obtenteur et de l'UPOV. M. Huh Sang man, Ministre de l'agriculture et des forêts de la République de Corée, a notamment, dans son discours d'ouverture, insisté sur l'importance de l'UPOV.

76. Le 17 septembre, le Bureau a rencontré, à Kuala Lumpur, Mme Dato Khamsiah, vice-directrice générale I du Département de l'agriculture du Ministère de l'agriculture de la Malaisie ainsi que des membres de son personnel. Il a été question de la loi de 2004 sur la protection des nouvelles obtentions végétales ainsi que de certaines questions relatives à l'adhésion à la Convention UPOV.

77. Du 20 au 22 septembre, le Bureau a donné des conférences lors d'un cours de formation national sur la protection des nouvelles obtentions végétales, qui a été organisé par le Ministère de l'agriculture de la Malaisie en coopération avec l'UPOV et avec l'assistance financière du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon et qui a eu lieu à Serdang (Malaisie). Une cinquantaine de fonctionnaires, scientifiques et obtenteurs y ont participé.

78. Le 21 septembre, le Bureau a reçu la visite de Mme Dawn Williams et de M. John Passino du Ministère de l'agriculture des États-Unis d'Amérique, et de M. Henry Schmick, attaché agricole de la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'OMC à Genève. Le Bureau a exprimé l'opinion de l'UPOV sur la protection des obtentions végétales au regard de l'Accord sur les ADPIC, de la Convention sur la diversité biologique et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA). Les visiteurs ont aussi mentionné le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, relatif à la Convention sur la diversité biologique.

79. Le 23 septembre, le Bureau a organisé une réunion d'information à l'intention de M. Sharofidin Nazhmudinov, directeur du Centre national pour les brevets et l'information (NCPI), et de son vice-directeur général, M. Guennadi Koupai (Tadjikistan), qui a eu lieu au siège de l'OMPI/UPOV. M. Nazhmudinov a fait part de son intention d'encourager l'adhésion du Tadjikistan à la Convention UPOV, compte tenu du fait que le Conseil de l'UPOV a déjà donné un avis favorable sur la conformité de la législation tadjike sur la protection des obtentions végétales.

80. Le 27 septembre a eu lieu à Kishinev un atelier national sur la protection des obtentions végétales, organisé par le Bureau en coopération avec le Ministère de l'agriculture et de l'industrie alimentaire de la République de Moldova. Une quarantaine de participants y ont assisté.

81. Le 28 septembre a eu lieu un atelier national sur la protection des obtentions végétales, organisé par le Bureau en coopération avec le Ministère de l'agriculture, des forêts et du développement rural et l'Office de l'État pour les inventions et les marques (OSIM), qui a eu lieu à Bucarest. Une soixantaine de participants étaient présents.

82. Le 29 septembre, le Bureau a reçu la visite de M. Danny Montano, ministre des affaires juridiques de la Trinité-et-Tobago, et de Mme Mazina Kadir, contrôleur de l'Office de propriété intellectuelle de ce pays. De brèves explications ont été données sur l'UPOV et le système des droits d'obtenteur, qui ont été suivies de délibérations sur d'éventuelles activités visant à mieux faire connaître les avantages pour les obtenteurs de faire protéger leurs variétés à Trinité-et-Tobago et à l'étranger.

83. Le 29 septembre, le Bureau a participé à une conférence vidéo organisée par l'Académie mondiale de l'OMPI et l'Université de Turin (Italie) dans le cadre d'une maîtrise de droit en propriété intellectuelle, qui a eu lieu au siège de l'OMPI/UPOV.

84. Le 30 septembre a eu lieu un atelier national sur la protection des obtentions végétales, qui était organisé par le Bureau en coopération avec le Ministère de l'agriculture et des forêts de la Bulgarie et qui a eu lieu à Sofia. Quelques 120 participants y ont assisté.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS

85. En ce qui concerne les relations avec les États et les organisations, une grande partie des activités du Bureau a consisté en des services de conseil et d'assistance concernant la législation sur la protection des obtentions végétales et la procédure d'adhésion à la Convention pour des membres potentiels de l'Union ou des membres de l'Union ayant l'intention d'adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention. Le Bureau a présenté des observations écrites ou orales, a effectué des visites auprès d'administrations nationales ou a reçu des représentants des États concernés afin de donner les avis nécessaires. Dans cette perspective, le Bureau a eu des contacts avec les pays suivants : Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Burundi, Cambodge, Costa Rica, Égypte, El Salvador, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Liban, Lituanie, Malaisie, Maurice, Mongolie, Myanmar, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Serbie-et-Monténégro, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande et Viet Nam.

86. Le Bureau a rencontré des représentants d'organisations internationales en vue de coordonner les activités ou d'expliquer la position de l'UPOV. Le débat en cours sur la diversité biologique et les ressources phytogénétiques a particulièrement retenu l'attention. Le Bureau a participé à l'examen de ces questions avec le Secrétariat de la CDB, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (CGRAA), l'OAPI, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA), le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC) et l'IPGRI. Le Bureau a maintenu des contacts étroits avec l'OCVV et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

87. Le Bureau a fourni une interprétation des dispositions de la Convention à des membres de l'Union et à des particuliers.

88. Le Bureau a mis au point un texte sur la protection des obtentions végétales en rapport avec les petites et moyennes entreprises (PME) pour incorporation dans le site Web de l'OMPI.

89. Le Bureau a rencontré régulièrement les associations professionnelles afin de suivre les progrès enregistrés dans l'application pratique de la protection des obtentions végétales aux niveaux mondial et régional. Ont eu lieu en particulier des réunions avec l'ISF et la CIOPORA, la FSDA, l'APSA, la European Seed Association (ESA) et la FELAS.

V. PUBLICATIONS

90. Le Bureau de l'Union a publié :

a) un numéro de "Plant Variety Protection", qui se compose de la Gazette et de la Newsletter de l'UPOV;

b) des éditions mises à jour, pour chaque événement touchant à la composition de l'Union, du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, en allemand, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe;

c) quatre disques mis à jour dans la série constituant la base de données centrale de l'UPOV ("UPOV-ROM Plant Variety Database").

91. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

[L'annexe suit]

ANNEXE

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION
(30 septembre 2004)

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 ^{er} février 1989 20 décembre 1999	- - 1 ^{er} mars 1989 20 janvier 2000
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 1 ^{er} juin 2004	- - 14 juillet 1994 1 ^{er} juillet 2004
Bélarus	- - - -	- - - 5 décembre 2002	- - - 5 janvier 2003
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Bolivie	- - - -	- - 21 avril 1999 -	- - 21 mai 1999 -

¹ *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961")

Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972

Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978

Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991

² de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

C/38/3
Annexe, page 2

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Brésil	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Bulgarie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Chine	- - - -	- - 23 mars 1999 -	- - 23 avril 1999 -
Colombie	- - - -	- - 13 août 1996 -	- - 13 septembre 1996 -
Croatie	- - - -	- - - 1 ^{er} août 2001	- - - 1 ^{er} septembre 2001
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 24 avril 1998
Équateur	- - - -	- - 8 juillet 1997 -	- - 8 août 1997 -
Espagne	- - - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - -	18 mai 1980 18 mai 1980 - -
Estonie	- - - -	- - - 24 août 2000	- - - 24 septembre 2000

C/38/3
Annexe, page 3

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
États Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 22 janvier 1999	- - 8 novembre 1981 22 février 1999
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 20 juin 2001	- - 16 avril 1993 20 juillet 2001
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 1 ^{er} décembre 2002	- - 16 avril 1983 1 ^{er} janvier 2003
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 ^{er} juin 1977 1 ^{er} juin 1977 28 avril 1986 -	1 ^{er} juillet 1977 1 ^{er} juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 24 novembre 1998	- - 3 septembre 1982 24 décembre 1998
Jordanie	- - - -	- - - 24 septembre 2004	- - - 24 octobre 2004
Kenya	- - - -	- - 13 avril 1999 -	- - 13 mai 1999 -

C/38/3
Annexe, page 4

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Kirghizistan	- - - -	- - - 26 mai 2000	- - - 26 juin 2000
Lettonie	- - - -	- - - 30 juillet 2002	- - - 30 août 2002
Lituanie	- - - -	- - - 10 novembre 2003	- - - 10 décembre 2003
Mexique	- - 25 juillet 1979 -	- - 9 juillet 1997 -	- - 9 août 1997 -
Nicaragua	- - -	- - 6 août 2001 -	- - 6 septembre 2001 -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Panama	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 15 juillet 2003-	- - 11 novembre 1989 15 août 2003

C/38/3
Annexe, page 5

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -
République de Corée	- - -	- - - 7 décembre 2001	- - - 7 janvier 2002
République de Moldova	- - -	- - - 28 septembre 1998	- - - 28 octobre 1998
République tchèque ³	- - - -	- - - 24 octobre 2002	- - 1 ^{er} janvier 1993 24 novembre 2002
Roumanie	- - - -	- - - 16 février 2001	- - - 16 mars 2001
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 ^{er} juillet 1980 24 août 1983 3 décembre 1998	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 3 janvier 1999
Singapour	- - - -	- - - 30 juin 2004	- - - 30 juillet 2004
Slovaquie ³	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Slovénie	- - - -	- - - 29 juin 1999	- - - 29 juillet 1999

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

C/38/3
Annexe, page 6

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 ^{er} décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 ^{er} janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 -	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 -
Tunisie	- - - -	- - - 31 juillet 2003	- - - 31 août 2003
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 -	- - 3 novembre 1995 -
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -

Total : 56 membres

[Fin de l'annexe et du document]